



Meilleurs Voeux 2016



Bulletin municipal d'informations n° 6
JANVIER 2016

MINOT

*Le haut du village
du XIème au XIVème siècle*



*Minot, d'une rue à l'autre :
Le hameau de Thorey*

Le recensement



Projet éolien

Informations municipales

MAIRIE DE MINOT

10, grande rue 21510 MINOT ☎ : 03-80-93-80-90
mail : mairie.minot@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16H00 à 18H00 Jeudi : de 16H00 à 18H00
Secrétaire de Mairie : Sylvie CHEVALLIER



Le haut du pays, du XI^e au XIV^e siècle



Le XI^e siècle est une période mal connue en ce qui concerne l'histoire de la Bourgogne car les sources écrites sont très minces. La région n'est plus alors, véritablement, qu'un ensemble de petites seigneuries relativement indépendantes.

Ce qui en effet la caractérise, c'est l'émergence, à partir du XI^e siècle, d'un réseau castral particulièrement dense. Ainsi donc, se trouve à Minot, dans le haut du village, bâtie au XI^e siècle, une tour défensive, la Tour du Mont, elle-même établie sur les ruines d'une ancienne construction en bois. Cette tour, dont la

présence est encore attestée en 1372, tombe sans doute en ruine au cours des années suivantes, car elle a été particulièrement endommagée durant la guerre de Cent ans, et plus précisément à partir de 1359, alors que les armées du roi d'Angleterre ravagent la région. Elle semble avoir été détruite environ un siècle plus tard lorsque les troupes de Louis XI envahissent la Bourgogne, à la suite de la mort du duc Charles le Téméraire, en janvier 1477.

Le peu d'essor économique puis les guerres (dont celle de Cent ans – de 1337 à 1453 – précédant celle menée par le roi de France pour s'emparer de la Bourgogne) ne conduisent évidemment pas à des transformations notables dans le haut du pays. Il faut donc attendre la fin du XV^e siècle et le rétablissement de la paix pour que les ruines de la vieille tour et des alentours immédiats (qui devaient être comme une extension de l'ancienne motte féodale) soient transformées en place forte plus ample et munie d'une cour intérieure dont les quatre angles pointaient à peu près vers les points cardinaux.

La tour carrée fut remontée et constitua sans doute, à l'angle Nord, le donjon de la forteresse aux dimensions cependant bien modestes (la superficie de la cour intérieure était à peu près la moitié de ce qu'elle est actuellement). L'angle Est fut protégé par une tour ronde, au rez-de-chaussée de laquelle se trouva aménagée la chapelle seigneuriale, « sous la Révérence Monseigneur Saint Claude et Madame Sainte Marguerite ». L'angle Ouest se trouva couvert par une tour de mêmes dimensions que celle de la chapelle, mais dont l'étage inférieur servait de prison au nouveau château. Quand à l'angle Sud, certains vestiges de raccordement dans les anciennes murailles peuvent faire supposer qu'il renferma peut-être la maison d'habitation seigneuriale de l'époque.



Les murs de la nouvelle enceinte, de trois mètres d'épaisseur au niveau du fond des fossés et de deux mètres à la hauteur du terre-plein intérieur, s'ouvrirent, dans la face Nord-Est, par un pavillon où se trouvait une porte, munie d'une herse et d'un pont-levis qui ne fut détruit qu'en 1809. Dans les autres côtés avaient été établies des poternes dont l'une, située au Sud-Ouest, était d'assez grande dimension. L'auteur de ces modifications fut Claude de Vaudrey, sur lequel nous reviendrons.

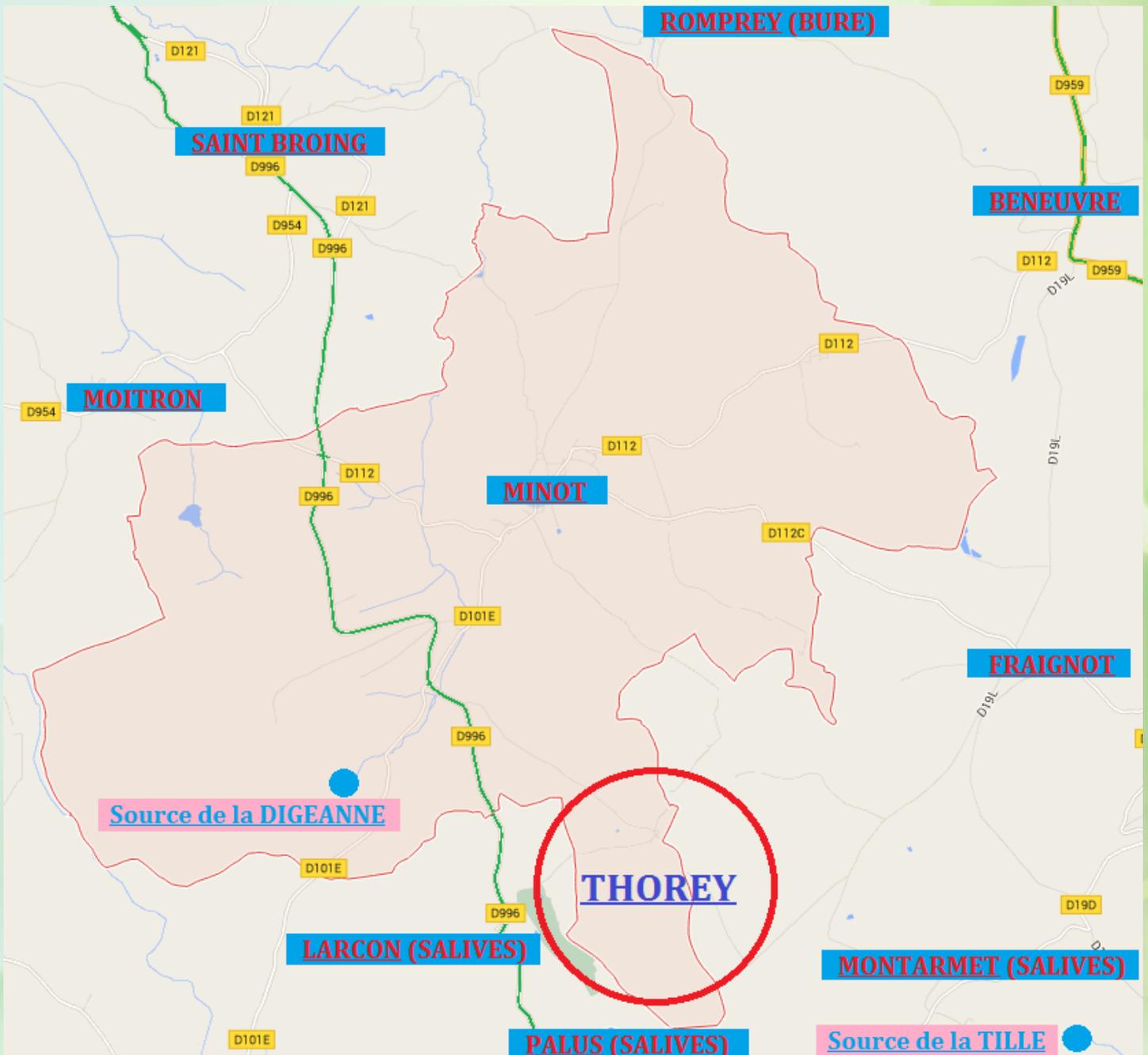
La seigneurie de Minot était vassale de la châtellenie de Saulx, elle-même vassale de l'évêque de Langres, souverain de Minot depuis la fin de la domination romaine. La terre de Minot suit les vicissitudes de celle de Saulx : possession du roi de France Philippe le Bel en 1299, elle est cédée en 1303 au duc de Bourgogne Robert II, et Saulx devient Saulx-le-Duc. Après la réunion de la Bourgogne à la France (1477), les seigneurs de Minot rendent hommage au roi de France. Mais dans le haut du pays, pendant ces trois siècles, rien de notable ne semble avoir eu lieu en dehors de cette construction particulièrement importante dans l'environnement de l'époque.

MINOT, D'UNE RUE À L'AUTRE

Pour le premier bulletin municipal d'informations de l'année 2016, rendons-nous dans l'unique hameau de notre commune.

Le HAMEAU de THOREY

GEOGRAPHIE – Situé à environ 3 km à vol d'oiseau au sud de notre village, Thorey est facilement reconnaissable sur une carte. Comme une « appendice » de Minot, le territoire du hameau pénètre dans celui de Salives et de ses hameaux Larçon, Palus et Montarmet.



La ligne de partage des eaux passe sur les terres de Thorey. Au Nord, les pluies partent du côté de la Digeanne donc dans la Seine qui se jette dans la Manche. Au Sud, elles vont dans la Tille, donc en direction de la Saône, puis du Rhône qui se jette dans la Mer Méditerranée.

HISTOIRE – Bien que le hameau de Thorey soit un peu excentré géographiquement du bourg de Minot, les deux territoires sont liés depuis bien longtemps.

- Vers 1374, Guillemette de Voulainne possédait à titre personnel la plus grande partie de la seigneurie de Thorey. Guillemette de Voulainne était l'épouse de Fourquaux de Mignot.
- Plus tard, Antoine de Vaudrey, qui était seigneur de Minot, possédait aussi la seigneurie d'Echalot et la seigneurie de Thorey.
- En 1539, Claude le Blanc était en possession de la seigneurie de Minot et de la seigneurie de Thorey. Il était fils d'Arthur le Blanc et de Marguerite de Clefmont, laquelle fut l'héritière de la plus grande partie des biens de Claude de Vaudrey.
- En 1620, sans doute suite aux difficultés rencontrées durant les Guerres de Religion, les deux seigneuries (Minot et Thorey) furent vendues et adjudgées à Madame Adrienne d'Andelot, sans doute en parenté avec Claude de Vaudrey.
- En 1653, Minot et Thorey étaient aux mains de Jean-Jacques de Longueval.
- Séparées ensuite l'une de l'autre à cause de diverses successions familiales, Minot et Thorey sont possédées par des seigneurs différents.
- Il fallut attendre 1735 pour revoir, grâce à la famille Mairtet, la seigneurie de Thorey rattachée une dernière fois et de manière définitive à celle de Minot.

POPULATION – Extraits des recensements de population de la commune de Minot pour les années 1921 et 1936.

1921	Identité	Âge	Lieu de naissance	Profession
1	PITOISET Jules	43 ans	Minot	Propriétaire exploitant
	PERRIOT PITOISET Julie	42 ans	Minot	Sans profession (épouse)
	PITOISET Marguerite	17 ans	Minot	Sans profession (fille)
	BOULARD Pierre	47 ans	Saône-et-Loire	Domestique
2	COLSON Joseph	50 ans	Moloy	Fermier
	COLSON Elisa	49 ans	Frénois	Sans profession (épouse)
	COLSON René	19 ans	Frénois	Ouvrier agricole (fils)
	MARCHAND Georges	16 ans	Diény	Domestique

1936	Identité	Âge	Lieu de naissance	Profession
1	DEREPAS Maxime	33 ans	Gémeaux	Patron cultivateur
	REVERDIAU Reine	26 ans	Marey-sur-Tille	Sans profession (épouse)
	REVERDIAU Madeleine	19 ans	Arbot	Sans profession (belle-sœur)
	DEREPAS Louis	3 ans	Minot	Fils
	HENRI René	22 ans	Crécey-sur-Tille	Domestique



*Des chiffres aujourd'hui
pour construire demain !*

*Cette année, le recensement se déroule dans notre commune
Il a lieu du 21 janvier au 20 février 2016*

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...et vous pouvez y répondre par internet ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes.

Maud Lachouette, agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, munie de sa carte officielle.

Sylvie Chevallier, secrétaire de Mairie a été nommée coordinatrice.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur va vous remettre lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE PROJET EOLIEN

Après une étude d'opportunité effectuée par le SICECO (Syndicat d'Énergies ayant la compétence « Electricité » et « Énergies Renouvelables »), des contacts avec des opérateurs, de nombreux renseignements et mûre réflexion, votre conseil municipal a décidé de lancer un projet d'implantation de parc éolien sur la commune de Minot.

Afin de favoriser une configuration respectueuse du cadre de vie et de l'environnement de la commune, en minimisant l'impact sonore et visuel, il est envisagé que les éoliennes soient implantées dans les bois communaux au lieu-dit "lavières et bouquet" situé à 3 km du village. Ce projet devrait comporter cinq ou sept éoliennes d'une puissance comprise entre 2 et 3 mégawatts chacune.

En plus de l'éloignement des machines, ce positionnement a l'avantage, en étant placé sur un terrain communal, de privilégier l'intérêt collectif, puisque la commune bénéficiera directement des revenus liés au foncier. La commune disposerait ainsi de ressources nouvelles tout en s'appuyant sur une mise en œuvre concrète de la transition énergétique de son territoire.

Le conseil municipal a choisi de confier la mise en œuvre de ce projet à la Société d'Économie Mixte Locale "Côte d'Or Énergies" parrainée par le SICECO (actionnaire majoritaire).

Cette société mettra en place un comité de pilotage dont la commune fera partie pour mener à bien l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration d'un projet le plus respectueux possible de l'environnement naturel et humain.

En outre, la SEM (Société d'Économie Mixte) aura toute compétence pour choisir un opérateur (constructeur) fiable et adapté à notre projet.

Elle sera également chargée du financement en trouvant des investisseurs publics ou privés, locaux si possible, dans l'hypothèse où les permis de construire et l'autorisation d'exploiter soient acceptés.

Tout cela demandera plusieurs années au cours desquelles nous tiendrons informés les habitants par le biais du bulletin municipal ou peut-être une permanence en mairie pour répondre aux questions quand le besoin s'en fera sentir.

Quelques données techniques

- Massif fondation éolienne: diamètre de 15 à 20 m
- Plateforme de 1500 à 2000 m² par éolienne
- Surface dégagée 3000 à 4000 m² par éolienne
- Voies d'accès de 5 à 6 m de large avec chemin empierré
- Raccordement électrique souhaité vers le poste de Poiseul à environ 10 kms
- Durée d'exploitation indiquée par les opérateurs : 25 ans
- 5 à 7 éoliennes pour une puissance totale de 12 à 21 mégawatts

Retombées financières possibles pour la municipalité (estimation)

- Location du foncier public : 2 500 à 3 000 € / an / MW
- Recette fiscale à répartir entre les collectivités locales et la commune
- Mesures d'aménagement et d'accompagnement à préciser lors de l'élaboration du projet.



Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

Vendredi 15 janvier 2016 à 18h30

à la salle des fêtes

À l'issue, un vin d'honneur financé à titre personnel par l'équipe municipale sera servi afin de prolonger cette rencontre de façon conviviale.



Ils se sont dit « oui »

Frédérique PEYREL et David DURET

se sont unis à la Mairie de Minot le

samedi 3 octobre 2015

Sincères félicitations aux heureux mariés



Le bibliobus sera de passage dans la commune :

Lundi 8 février à 14h00 devant la Mairie

Vendredi 27 mai à 14h00 devant la Mairie

Venez choisir vos prochains livres, ou déposez votre liste à la secrétaire de Mairie qui transmettra !



Une adresse bien présentée, c'est un courrier bien distribué !

Afin de recevoir correctement l'ensemble de votre courrier (magazines, journaux, lettres, colis....), nous vous invitons à vérifier que votre adresse soit correcte auprès de vos correspondants.

Pour être valable auprès des services postaux votre adresse doit comprendre :

Votre identité (nom et prénom)

Numéro + nom de la rue

Code postal + commune

Depuis quelques semaines, La Poste recense les adresses erronées ou incomplètes, ce qui peut occasionner des désagréments inhabituels pour vous.

Ne soyez pas surpris de recevoir un pli où il sera inscrit sur une étiquette verte « ce pli vous a été distribué malgré une adresse incomplète. Veuillez vérifier votre adresse ».

Cette vérification d'adresse peut s'avérer très utile pour les services d'urgences médicales (médecin, pompiers, SAMU).

N'hésitez pas à contacter l'agence postale de Minot qui pourra vous aider dans vos démarches.



Pensées pour les défunts de l'année 2015

Bernadette PELZER, décédée le 27 novembre à l'âge de 82 ans

Thérèse BOLLENOT, décédée le 7 décembre à l'âge de 92 ans

